

RP/LW P.V. PETI 28

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 30 juillet 2024

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

- 1. Analyse de nouvelles demandes de pétition publique
- 2. Divers

*

<u>Présents</u>: Mme Diane Adehm remplaçant M. Max Hengel, Mme Barbara Agostino, Mme

Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, Mme Liz Braz, Mme Corinne Cahen, Mme Francine Closener, Mme Claire Delcourt, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, Mme Mandy Minella, Mme Octavie Modert remplaçant Mme

Nathalie Morgenthaler, M. Meris Sehovic

Mme Roberta Pinto, M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés: M. Dan Hardy, M. Max Hengel, Mme Nathalie Morgenthaler, M. David

Wagner

*

<u>Présidence</u>: Mme Francine Closener, Présidente de la Commission

*

1. Analyse de nouvelles demandes de pétition publique

La Commission des Pétitions procède à l'analyse de l'ensemble des demandes de pétition publique figurant à l'ordre du jour.

25 NOUVELLES DEMANDES DE PÉTITION PUBLIQUE

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des neuf nouvelles demandes de pétition publique suivantes :

 Demande de pétition publique <u>3257</u> - Dérogation pour les ascendant (parent) séjourner au Luxembourg pendant plus de 3 mois en tant que ressortissant de pays tiers et membre de la famille d'un citoyen de l'UE ou d'un national luxembourgeois. Dépôt: le 12.07.2024 à 09:58 Pétitionnaire: Madame Fei Xu

o Demande de pétition publique 3262 - Congé de Citoyenneté Active

Dépôt: le 17.07.2024 à 11:48

Pétitionnaire: Monsieur Patrick Hurst

 Demande de pétition publique <u>3264</u> - Integral Legaliseierung vun Cannabis: Fir Fräiheet, Sécherheet a Wirtschaftswuesstem

Dépôt: le 18.07.2024 à 14:54

Pétitionnaire: Monsieur Sam Frantzen

 Demande de pétition publique <u>3269</u> - Réduction de bruit: Limitation de l'Utilisation des Outils de Jardinage Thermiques dans les Agglomérations

Dépôt: le 22.07.2024 à 12:15

Pétitionnaire: Monsieur Xavier Christophe Thill

 Demande de pétition publique <u>3271</u> - Priorité pour les enfants des parents qui travaillent à temps plein pour avoir une place dans une Maison Relais

Dépôt: le 22.07.2024 à 15:16

Pétitionnaire: Madame Mirela Rastoder

 Demande de pétition publique <u>3277</u> - Introduction du Bitcoin comme monnaie de réserve pour l'Etat luxembourgeois

Dépôt: le 23.07.2024 à 22:00

Pétitionnaire: Monsieur Joël Da Silva

 Demande de pétition publique <u>3279</u> - Création et autorisation d'un préavis de bail spécifique pour les locataires achetant un bien immobilier au Luxembourg

Dépôt: le 24.07.2024 à 08:20

Pétitionnaire: Monsieur Antoine Fiacre

 Demande de pétition publique <u>3281</u> - Développer davantage encore les thématiques LGBTQ+ et du Vivre Ensemble dans l'éducation des mineurs.

Dépôt: le 24.07.2024 à 12:54

Pétitionnaire: Monsieur Marc Gerges

 Demande de pétition publique <u>3283</u> - Permettre le transfert du deuxième congé parental entre les parents au sein de l'unité familiale

Dépôt: le 24.07.2024 à 15:48

Pétitionnaire: Madame Martina Ammirati

À REFORMULER

La Commission des Pétitions décide d'adresser une demande de reformulation aux auteurs respectifs des demandes de pétition publique suivantes :

 Demande de pétition publique <u>3258</u> - Protégé les conducteurs des bus suites à beaucoup des mauvais incidents et améliorer leur vie professionnelle de mieux en mieux pour qu'ils puissent exercer leurs métiers dans les meilleurs conditions

Dépôt: le 13.07.2024 à 08:20

Pétitionnaire: Monsieur Riadh Souissi

Motivation:

- Une pétition publique doit contenir le moins de fautes possible, surtout au niveau de l'intitulé. Le pétitionnaire est prié de revoir le texte de sa pétition sur ce point.
- L'intitulé devrait préciser quelles mesures le pétitionnaire préconise pour accroître la sécurité des chauffeurs de bus.
 - Demande de pétition publique <u>3259</u> «Parc d'attractions au Luxembourg» / une possibilité de bien s'amuser au Luxembourg et de s'amuser aussi en tant qu'adulte ou adolescent.

Dépôt: le 15.07.2024 à 19:21 Pétitionnaire: Madame Leyla Isik

Motivation:

- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, l'utilisation de la forme personnelle ou la référence à l'expérience personnelle n'est pas permise. La motivation de la pétition est donc à reformuler de façon à éliminer les pronoms personnels ('je', 'nous', etc.) et la référence à l'expérience personnelle.
- La Commission des Pétitions estime que la pétition doit préciser quel type de parc d'attractions est visé : des parcs d'attractions payants du type « parc d'aventures » ou « parc à sensations fortes » ayant des montagnes russes notamment, ou bien des parcs publics tels que le « Skatepark » dans la Pétrusse. Dans la première hypothèse, il est évident que celui-ci ne saurait être gratuit. Il faudrait alors remplacer le bout de phrase « sans devoir dépenser de l'argent » dans le but de la pétition par « sans devoir dépenser beaucoup d'argent ».
- L'intitulé doit en outre être reformulé de façon à exprimer une revendication. Il pourrait, par exemple, prendre la forme suivante : « Pour l'ouverture de parcs d'attractions au Luxembourg » suivi de la précision du type de parc envisagé.
 - Demande de pétition publique <u>3260</u> NON à l'article de loi AUGMENTANT les lovers

Dépôt: le 16.07.2024 à 10:22

Pétitionnaire: Monsieur João Paulo Ferreira

Motivation:

L'intitulé de la pétition porte à confusion en ce qu'il laisse entendre que le but poursuivi par la loi du 1^{er} août 2024 (ou l'un de ses articles) est de permettre une augmentation des loyers. Le pétitionnaire est donc prié de reformuler l'intitulé de façon à supprimer cette ambiguïté.

 Demande de pétition publique <u>3261</u> - Contre augmentation communale de 60% pour eau/eau usée / SIDEC (poubelle/déchets)

Dépôt: le 16.07.2024 à 22:57

Pétitionnaire: Madame Gohar Harutyunyan

- Avant toute chose, la Commission des Pétitions souhaite apporter des clarifications sur le sujet. D'abord, les prix de l'eau, eau usée, etc., augmentent dans certaines communes puisque les aides étatiques applicables jusqu'à présent ont cessé et l'augmentation des tarifs est répercutée sur les usagers. Ensuite, l'augmentation des prix n'est pas identique dans toutes les communes, mais varie selon le syndicat communal.
- En conséquence, la Commission des Pétitions demande à la pétitionnaire de préciser dans le texte et l'intitulé de la pétition la ou les mesures qu'elle préconise pour lutter contre la hausse des prix qu'elle mentionne. Par exemple, le maintien des aides étatiques ou la création d'un syndicat communal unique qui permettrait d'unifier les prix à travers les communes.
- Il lui est également demandé de supprimer « 60% » de l'intitulé et du but de la pétition puisque, comme indiqué précédemment, l'augmentation varie selon les communes.
- Enfin, la pétition publique doit contenir le moins de fautes possible.

o Demande de pétition publique <u>3263</u> - Monarchie ofsetzung.

Dépôt: le 17.07.2024 à 18:36

Pétitionnaire: Monsieur Armand Raach

Motivation:

- Bei enger ëffentlecher Petitioun soll een op Schreiffeeler an op Grouss- a Klengschreiwen oppassen, zemools am Titel. Den Titel vun der Petitioun soll och weiderausgebaut ginn. Des Weidere gëtt d'Wuert «Ofsetzung» nëmme gebraucht, wann et sech em ee spezifesche Monarch handelt an net fir d'Monarchie u sech. Dofir proposéiert d'Kommissioun dem Petitionär den Titel esou z'ëmformuléiere : «Fir d'Ofschafung vun der Monarchie».
- Sou wéi d'Petitioun momentan geschriwwen ass, ënnerstellt se der Monarchie, sech net fir de Wuelstand vum Bierger anzesetzen. Esou eng Behaaptung kann net bewise ginn, a muss deementspriechend gestrach ginn.
 - Demande de pétition publique <u>3267</u> Radars Sonores (réduction de bruit)

Dépôt: le 22.07.2024 à 11:22

Pétitionnaire: Monsieur Xavier Christophe Thill

Motivation:

- La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, l'utilisation de la forme personnelle ou la référence à l'expérience personnelle n'est pas permise. Le but et la motivation de la pétition sont donc à reformuler de façon à éliminer les pronoms personnels ('je', 'nous', etc.) et la référence à l'expérience personnelle.
- L'intitulé doit être reformulé de façon à exprimer une revendication et à supprimer les parenthèses. Il pourrait, par exemple, prendre la forme suivante : « Pour le déploiement de radars sonores dans un objectif de réduction de bruit ».
- Enfin, les incitations à signature ne sont pas permises de sorte que la dernière phrase de la motivation de l'intérêt général doit être supprimée.
 - Demande de pétition publique 3272 CNAP

Dépôt: le 22.07.2024 à 16:18

Pétitionnaire: Monsieur Daniel Theis

Motivation:

De manière générale, la pétition est excessivement brève et doit être davantage étoffée. Notamment, l'intitulé doit succinctement présenter la revendication poursuivie par la pétition. Les abréviations n'y sont pas permises. Le but doit expliquer la revendication mise en avant par la pétition et la motivation de la pétition est censée détailler les raisons et arguments au soutien de la revendication.

 Demande de pétition publique <u>3275</u> - Légiférer pour interdire les thérapies de conversion et la torture pour les mineurs appartenant à des minorités sexuelles

Dépôt: le 22.07.2024 à 19:55 Pétitionnaire: Madame Yiling Liu

Motivation:

La notion de « Chambre des représentants » doit être remplacée par celle de « Chambre des Députés » dans la motivation de l'intérêt général.

 Demande de pétition publique <u>3282</u> - Améliorer la sécurité routière des Motocyclistes

Dépôt: le 24.07.2024 à 13:24

Pétitionnaire: Monsieur Jorge Ferreira

- L'intitulé ne renvoie pas à la revendication poursuivie par la pétition, c'est-à-dire l'autorisation de la circulation interfile pour les motocyclistes et doit, par conséquent, être reformulé.
- Dans la mesure du possible, les fautes sont à éviter dans une pétition publique. Notamment, le mot « bus » demeure « bus » au pluriel.
- La motivation est rédigée dans un ton inapproprié et doit être reformulée.

Échange de vues

Madame la Présidente Francine Closener indique qu'en tout état de cause, la demande de pétition publique 3259 - «Parc d'attractions au Luxembourg» / une possibilité de bien s'amuser au Luxembourg et de s'amuser aussi en tant qu'adulte ou adolescent, est à reformuler en raison de la forme personnelle abondante dans la motivation de l'intérêt général de la pétition. Madame la Députée Nancy Arendt ép. Kemp se demande si la pétitionnaire imagine un parc d'attractions gratuit au vu de la phrase « sans devoir dépenser de l'argent ». Monsieur le Député Marc Goergen confirme que certaines aires de jeux publiques ont des limites d'âge. Monsieur le Député André Bauler s'interroge sur le ministre à inviter au débat dans l'hypothèse où la pétition récolterait suffisamment de signatures. Quant au Parc merveilleux à Bettembourg, il s'agit d'une structure communale. Madame la Députée Corinne Cahen signale que les parcs d'attractions sont tenus par des entreprises privées et ne sont dès lors pas une préoccupation étatique. Madame la Présidente Francine Closener considère, toutefois, que l'État pourrait mettre des terrains à disposition. Madame la Députée Octavie Modert n'est pas certaine que la pétitionnaire vise les parcs d'attractions du type « Europapark » ou « Disneyland ». Il est possible qu'elle fasse référence à des structures semblables au Skatepark située dans la Pétrusse.

Selon Madame la Présidente Francine Closener, la demande de pétition publique 3261 - Contre augmentation communale de 60% pour eau/eau usée / SIDEC (poubelle/déchets) relève potentiellement de l'autonomie communale. Madame la Députée Corinne Cahen précise que l'augmentation des prix est la conséquence de la fin des aides étatiques. Monsieur le Député André Bauler est d'avis que la pétitionnaire commet, malgré elle, un amalgame. D'une part, l'augmentation des prix varie selon les communes. D'autre part, la gestion de l'eau est séparée de celle des déchets. Pour Madame la Députée Octavie Modert, la pétition relève bien d'une compétence communale. Madame la Députée Diane Adehm partage l'avis de Monsieur André Bauler : l'augmentation des prix dépend du syndicat communal et ne relève pas d'une compétence étatique. Madame la Députée Nancy Arendt ép. Kemp signale que les citoyens ne maîtrisent pas nécessairement la répartition des compétences entre l'État et les communes. Elle estime que la pétition est à reformuler. Monsieur le Député André Bauler précise encore qu'en vertu de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau mettant en œuvre une directive européenne, le prix de l'eau appliqué par une commune doit au moins couvrir les dépenses.

AVIS NÉGATIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif quant à la recevabilité des sept nouvelles demandes de pétition publique suivantes :

 Demande de pétition publique <u>3266</u> - Geigestëmme bei den ëffentleche Petitioune

Dépôt: le 22.07.2024 à 10:20

Pétitionnaire: Monsieur Alexander Jacobs

Eng ëffentlech Petitioun ass keng Meenungsëmfro, mee ass e Moyen fir dem Petitionär seng Fuerderungen auszedrécken, an der Hoffnung Ënnerstëtzung vum Public ze kréien. Wann eng Persoun sech géint déi Fuerderungen ausdrécke wëll, stinn hir zwou Méiglechkeeten zur Verfügung, déi sech net géigesäiteg ausschléissen: d'Petitioun net z'ënnerschreiwen an/oder eng Petitioun ofzeginn, déi de Géigendeel freet.

 Demande de pétition publique <u>3268</u> - Exclure les thématiques LGBT des l'éducation des mineurs

Dépôt: le 22.07.2024 à 12:01

Pétitionnaire: Madame Hirondina Moreira Lopes

Motivation:

La présente demande de pétition publique est jugée similaire, quant à son fond, à la pétition publique <u>3198</u> – *Exclure les thématiques LGBT de l'éducation des mineurs.*, déposée le 31 mai 2024 et ouverte à signatures jusqu'au 30 août 2024 inclus.

Partant, la présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

 Demande de pétition publique <u>3270</u> - Mehr Elternurlaub im Falle von Krankheit des Kindes/der Kinder

Dépôt: le 22.07.2024 à 14:10

Pétitionnaire: Madame Christiane Wagner

Motivation:

Der Antrag auf eine öffentliche Petition ähnelt im Wesentlichen der öffentlichen Petition <u>3108</u> - Changement durée et modalité du congé pour raisons familiales en cas de maladie de son enfant, eingereicht am 15.03.2024.

Dieser Antrag auf eine öffentliche Petition ist aufgrund von Artikel 166, Absatz 3, Punkt 2, der Geschäftsordnung der Abgeordnetenkammer unzulässig, der besagt, dass eine Petition, die auf der Website der Kammer eingereicht wurde, innerhalb eines Jahres nach ihrer Einreichung nicht erneut eingereicht werden kann.

 Demande de pétition publique <u>3273</u> - Légiférer pour interdire les thérapies de conversion et la torture pour les mineurs appartenant à des minorités sexuelles.

Dépôt: le 22.07.2024 à 17:11 Pétitionnaire: Madame Yiling Liu

Motivation:

Les demandes de pétition publique <u>3273</u> - Légiférer pour interdire les thérapies de conversion et la torture pour les mineurs appartenant à des minorités sexuelles. et <u>3275</u> - Légiférer pour interdire les thérapies de conversion et la torture pour les mineurs appartenant à des minorités sexuelles ont été déposées par la même pétitionnaire le même jour sur le même sujet. Eu égard à la qualité rédactionnelle supérieure de la demande de pétition publique 3275, le traitement de celle-ci est à privilégier. Par conséquent, la demande de pétition publique 3273 est déclarée irrecevable.

 Demande de pétition publique <u>3276</u> - L'ENDOMÉTRIOSE A PRENDRE AU SÉRIEUX ET À RECONNAÎTRE PAR L'ETAT en tant que MALADIE CHRONIQUE TRES GRAVE et DOULOUREUSE, INCURABLE!

Dépôt: le 23.07.2024 à 14:05

Pétitionnaire: Madame Marie Wagner

La présente demande de pétition publique est jugée similaire, quant à son fond, à la pétition publique <u>3254</u> – Flexibilité Pour Toutes Les Femmes Atteintes D'Endométriose Dans Le Cadre De Leur Travail, déposée le 11 juillet 2024 et ouverte à signatures jusqu'au 30 août 2024 inclus.

Partant, la présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

 Demande de pétition publique <u>3278</u> - Pétition pour l'Inclusion du Thème LGBT dans l'Enseignement

Dépôt: le 23.07.2024 à 23:45

Pétitionnaire: Monsieur Jason Edwards

Motivation:

La présente demande de pétition publique est jugée similaire, quant à son fond, à la pétition publique <u>3281</u> – Développer davantage encore les thématiques LGBTQ+ et du Vivre Ensemble dans l'éducation des mineurs., déposée le 24 juillet 2024.

Partant, la présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

 Demande de pétition publique <u>3280</u> - Inklusioun an Hëllef fir Mannerjähreger par rapport zur Edukatioun vun Igbtq+ Sujeten an der Schoul

Dépôt: le 24.07.2024 à 10:22

Pétitionnaire: Monsieur David Baustert

Motivation:

Et huet sech erausgestallt, datt de Sujet vun der Ufro fir eng ëffentlech Petitioun änlech wéi deen vun der ëffentlecher Petitioun <u>3281</u> - Développer davantage encore les thématiques LGBTQ+ et du Vivre Ensemble dans l'éducation des mineurs. ass, déi den 24.07.2024 deposéiert gouf.

Deementspriechend ass d'Ufro fir eng ëffentlech Petitioun 3280 net recevabel wéinst dem Artikel 166, Paragraf 3, Alinea 2, vum Reglement vun der Chamber dee virgesäit, datt eng Petitioun déi um Site vun der Chamber deposéiert gouf, am Laf vum Joer no hirer Aféierung net erëm virgestallt ka ginn.

2. Divers

La prochaine réunion de la Commission des Pétitions se tiendra en septembre, vraisemblablement le 11 septembre 2024.

Luxembourg, le 30 juillet 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact